

AVIS AU PUBLIC

**Arrêté préfectoral portant annulation de l'arrêté préfectoral
n° 2023-EP-036-IC du 27 février 2023 portant ouverture d'une enquête
publique
relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société
SAS Eole des Pinceaux
en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien
sur le territoire des communes de Drouilly et de Pringy.**

Le Préfet de la Marne informe le public que l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Pringy et de Drouilly, déposée par la société SAS Eole des Pinceaux, prévue du vendredi 24 mars 2023 au mercredi 26 avril 2023, est annulée et reportée à une date ultérieure.

Cette annulation est nécessaire du fait de l'impossibilité de répondre à la réglementation en vigueur concernant les mesures de publicité.

Châlons-en-Champagne, le **23 MARS 2023**

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnemenatles,**


Vincent ROGER